

180 000 salariés néo-aquitains du privé perçoivent un bas salaire

Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine • n° 159 • Novembre 2024



En Nouvelle-Aquitaine, 180 000 travailleurs du privé occupent un emploi à bas salaire, soit 8 % des salariés du privé. Ils perçoivent moins de 1 394 euros nets par mois en équivalent temps plein (EQTP). Les emplois à bas salaire sont des emplois peu qualifiés et avec des contrats à durée limitée. Ils sont les plus nombreux dans le tertiaire, notamment dans les métiers de nettoyeurs, d'aides à domicile et d'aides ménagères. La proportion de bas salaires est plus marquée dans l'est de la région.

Dans une vingtaine de métiers, plus d'un salarié sur cinq perçoit un bas salaire : ouvriers non qualifiés de type artisanal ou industriel, agents de service dans les établissements primaires, employés de maison, ouvriers du maraîchage, animateurs socioculturels et de loisirs, etc.

Les travailleurs à bas salaire sont plus souvent des femmes et ont davantage moins de 26 ans.

Un tiers des salariés du secteur privé continue de toucher un bas salaire huit ans après. À l'opposé, plus d'un tiers perçoivent un meilleur salaire. Cette progression passe souvent par un changement de métier.

En partenariat avec :



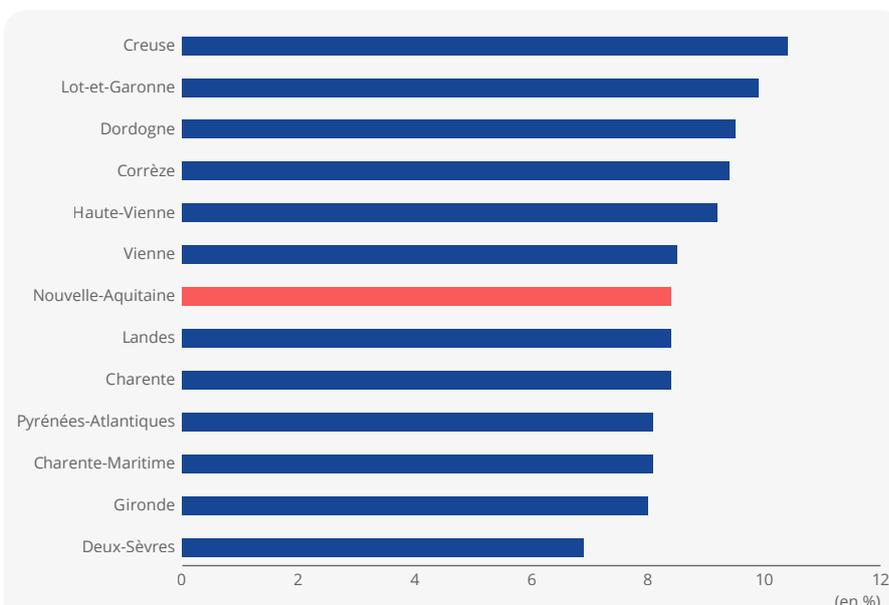
En 2022, 8 % des salariés néo-aquitains du privé occupent un emploi à **bas salaire** ► **figure 1**. Ces 180 000 salariés perçoivent donc moins de 1 394 euros nets par mois en **équivalent temps plein (EQTP)**, ce qui est juste au-dessus du Smic.

Des emplois peu qualifiés, des contrats plus précaires et plutôt dans le tertiaire

Les salariés à bas salaire occupent essentiellement des emplois peu qualifiés. Ainsi, 43 % sont des ouvriers et 43 % des employés. Par ailleurs, le temps partiel accompagne plus souvent les emplois à bas salaire (36 % contre 18 % pour l'ensemble des salariés du privé).

Les salariés à bas salaire ont plus souvent des contrats de courte durée (46 % contre 31 % des salariés du privé),

► 1. Part des bas salaires selon les départements de Nouvelle-Aquitaine en 2022



Lecture : En 2022, en Lot-et-Garonne sur l'ensemble des salariés du privé, 9,9 % ont un emploi à bas salaire.

Champ : France hors Mayotte, salariés du privé en équivalent temps plein, hors apprentis, stagiaires et salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, base Tous salariés.

comme les CDD, les contrats à durée limitée (contrats aidés, saisonniers, occasionnels, de soutien et d'aide par le travail comme dans les établissements et services d'accompagnement par le travail – ESAT –, volontariats de services civiques

et mandats sociaux) et les contrats de travail temporaires.

Les salariés à bas salaire travaillent plus souvent dans le tertiaire que l'ensemble des salariés du privé (85 % contre 79 %).

Il s'agit notamment d'emplois dans la santé, l'action sociale et les autres activités de services (blanchisserie, coiffure, soins). À l'inverse, relativement moins de salariés à bas salaire exercent une activité dans l'industrie et la construction.

Une vingtaine de métiers concentrent la majorité des salariés du privé à bas salaire. Ainsi, nettoyeurs, aides à domicile, employés de libre service du commerce et magasiniers sont les métiers où l'on trouve le plus de bas salaires.

D'ouvriers non qualifiés de type artisanal à coiffeur, une part importante de bas salaires

Dans une vingtaine de métiers, plus d'un salarié sur cinq occupent un emploi à bas salaire. Ainsi, 60 % des ouvriers non qualifiés de type artisanal touchent un bas salaire. Ce métier regroupe notamment les poseurs d'affiches, les doreurs, les blanchisseurs et les dépanneurs en électroménager.

Aussi, près d'un travailleur sur trois perçoit un bas salaire dans des métiers comme agents de service dans les établissements primaires, ouvriers non qualifiés divers de type industriel - la plupart étant dans des établissements et service d'accompagnement par le travail -, employés de maison, ouvriers du maraîchage et animateurs socioculturels et de loisirs.

Puis, parmi les coiffeurs, les auxiliaires de puériculture, agents de services (autres établissements d'enseignement), les aides à domicile, les aides ménagères, les travailleuses familiales et standardistes, un salarié sur quatre perçoit un bas salaire et parmi les nettoyeurs, jardiniers et manucures-esthéticiens, un salarié sur cinq ► **figure 2**.

Dans certains métiers, les rémunérations sont particulièrement basses. Elles sont souvent en deçà des 25 % des salariés les moins bien payés (1 221 euros nets par mois). Ainsi, le salaire mensuel net moyen des ouvriers non qualifiés divers de type industriel est de 899 euros, celui des ouvriers non qualifiés divers de type artisanal est de 1 007 euros, celui des animateurs socioculturels et de loisirs de 1 106 euros.

Plus souvent des femmes et des jeunes

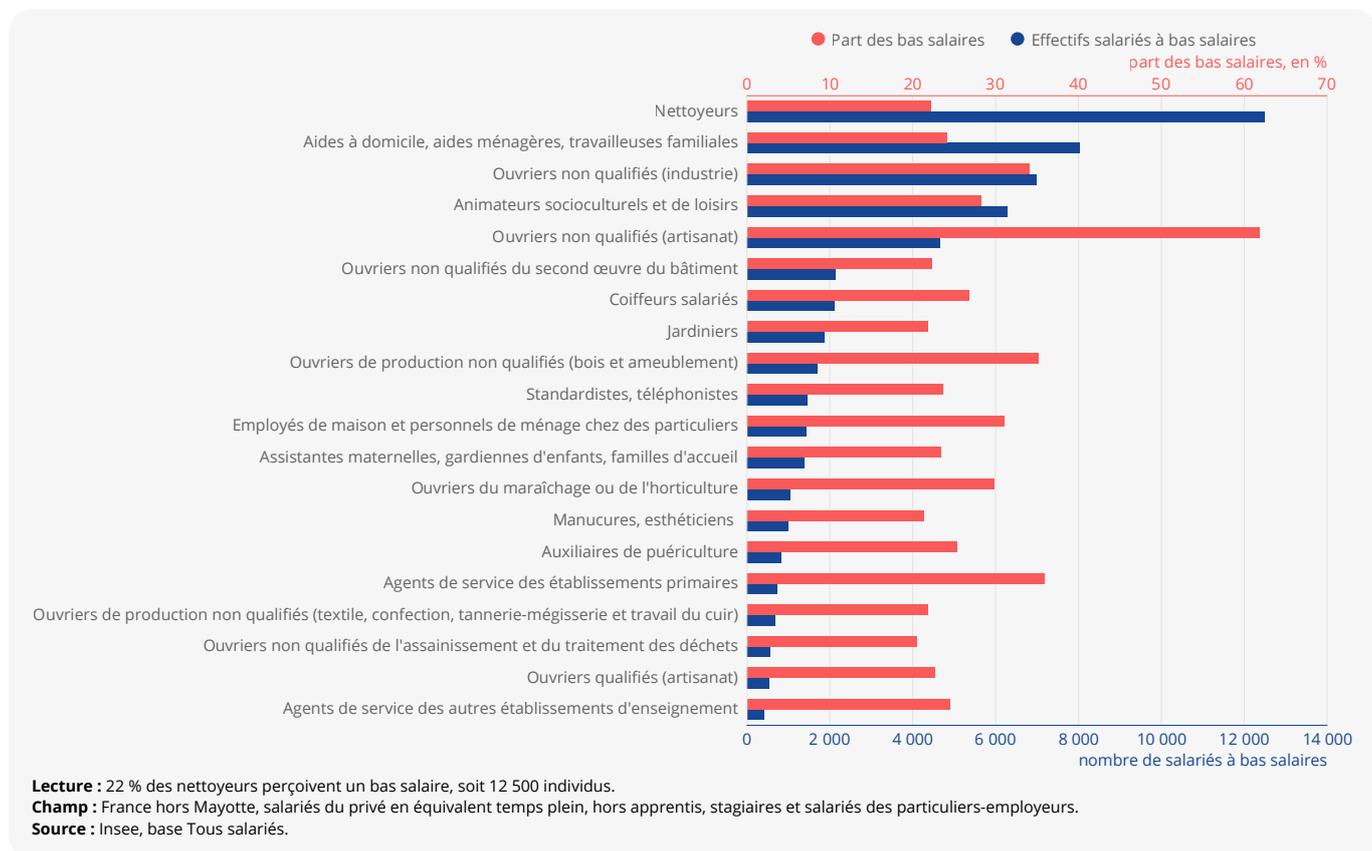
Les femmes sont particulièrement surreprésentées parmi les salariés à bas salaire : 54 % tandis qu'elles ne représentent que 46 % de l'ensemble des salariés du privé. Cette situation est liée à leurs conditions d'emploi. En effet, elles occupent plus souvent des métiers moins rémunérateurs et à temps partiel, ce qui explique des bas salaires plus courants. Au sein même des bas salaires, les femmes sont deux fois plus souvent à temps partiel que les hommes. Par contre, elles sont plus souvent en CDI que les hommes.

Les emplois à bas salaire occupés par les femmes diffèrent de ceux des hommes : quand six femmes sur dix avec un emploi à bas salaire sont des employées, six hommes sur dix sont des ouvriers. Globalement, les emplois à bas salaire dans le tertiaire sont majoritairement occupés par des femmes. En revanche, ceux dans l'industrie et la construction comptent une majorité d'hommes. Ainsi 38 % des femmes à bas salaire travaillent en tant que nettoyeuses, aides à domicile, aides ménagères, employées de libre service du commerce et magasinnières, animatrices socioculturels et de loisirs, vendeuses, secrétaires et aides de cuisine, alors que ces métiers ne sont occupés que par 16 % d'hommes. Dans l'ensemble, les hommes sont plus souvent ouvriers non qualifiés divers, conducteurs, livreurs, coursiers, manutentionnaires, jardiniers ou chauffeurs routiers.

Par ailleurs, les travailleurs à bas salaire sont plus jeunes que l'ensemble des salariés du privé, les moins de 26 ans représentant 30 % des bas salaires contre 20 % de l'ensemble des salariés du privé. Cette situation s'explique, notamment pour les non diplômés, par des débuts de carrière qui peuvent être marqués par des périodes d'emplois non qualifiés, des courtes durées de travail et une alternance de périodes d'activité et sans emploi.

Un tiers des hommes à bas salaire se trouvent dans cette catégorie d'âge, soit 6 points de plus que les femmes (27 %).

► 2. Nombre de salariés à bas salaire parmi les 20 métiers où la part des bas salaires est la plus élevée en 2022



En revanche, les femmes sont plus présentes dans la tranche 30-50 ans, aux âges où le taux d'activité est le plus élevé.

À l'opposé, les bas salaires concernent aussi plus souvent les travailleurs les plus âgés. Au-delà de 64 ans, 13 % des salariés occupent un emploi à bas salaire, essentiellement des emplois d'ouvriers ou d'employés (38 % chacun), en premier lieu conducteur-livreur et nettoyeur.

Une répartition inégale sur le territoire

En France (hors Mayotte), les emplois à bas salaire concernent 9 % des salariés du privé, ce qui est proche du niveau régional. La part des bas salaires varie peu d'une région à l'autre. Il existe en revanche, au sein de la région, des disparités entre l'est et la bande littorale. Ainsi, la proportion de bas salaires parmi les salariés du privé est plus marquée dans les départements de l'est de la région, comme la Creuse et le Lot-et-Garonne (10 %). À l'inverse, les Deux-Sèvres est le département où cette part est la plus faible (7 %).

Ces écarts s'expliquent en partie par les caractéristiques des emplois, le métier exercé et l'âge du salarié. Ainsi, dans le Lot-et-Garonne et la Creuse, les trois quarts des postes salariés du privé sont des emplois d'ouvriers ou d'employés, professions où la part des bas salaires est plus forte. À l'opposé, la main d'œuvre est plus qualifiée dans les Deux-Sèvres, avec deux fois plus de cadres salariés du privé et une part d'employés bien moindre.

Dans les autres départements, le taux de salarié à bas salaire varie entre 8 % et 9 % et reste proche de la moyenne régionale.

Un tiers des salariés à bas salaire le sont toujours huit ans après

Sur une période de huit ans, les salariés à bas salaire évoluent de trois manières différentes à parts égales. Ainsi, huit ans après, sur trois salariés à bas salaire, un perçoit toujours un bas salaire, un a un niveau de rémunération qui n'est plus un bas salaire et le dernier n'a plus d'activité salariale (inactivité, chômage, formation, indépendant ou décès). Parmi ceux qui perçoivent davantage huit ans après, la moitié gagnent plus de 1 645 euros et les trois quarts plus de 1 450 euros.

Les femmes restent plus souvent en situation de bas salaire que les hommes. En effet, 37 % des femmes à bas salaire huit ans auparavant le sont toujours contre 26 % des hommes ► **figure 3**. Les jeunes de moins de 26 ans sont encore les plus nombreux parmi les salariés toujours à bas salaire (34 %). Cependant, ils constituent aussi une part importante des salariés mieux rémunérés huit ans après (56 %).

Les salariés à bas salaire sont toujours le plus souvent à temps partiel. La moitié des salariés encore à bas salaire sont à temps partiel contre 12 % des mieux rémunérés huit ans après.

Dans certains métiers, les salariés à bas salaire ont des trajectoires professionnelles durables. Par exemple, 44 % des nettoyeurs perçoivent encore un bas salaire huit ans après. La moitié occupent toujours ce métier et quelques-uns sont devenus aides à domicile ou aides ménagères, métiers caractéristiques des bas salaires. Seulement 14 % des nettoyeurs obtiennent un meilleur salaire huit ans après dont seulement 4 % dans la même profession. Enfin, 43 % sont sans activité salariée huit ans après.

Les aides à domicile, aides ménagères ont une évolution de carrière assez similaire. Ainsi, 46 % d'entre eux ont encore un bas salaire huit ans après, la moitié en exerçant le même métier et 2 % en devenant nettoyeurs. Une petite partie touchent un salaire supérieur au seuil de bas salaire (14 %).

Ces parcours sont semblables à ceux des ouvriers non qualifiés divers de type industriel ou artisanal où une majorité est encore à bas salaire, ainsi que des agents de services des établissements primaires et des employés de maison (44 % toujours à bas salaire).

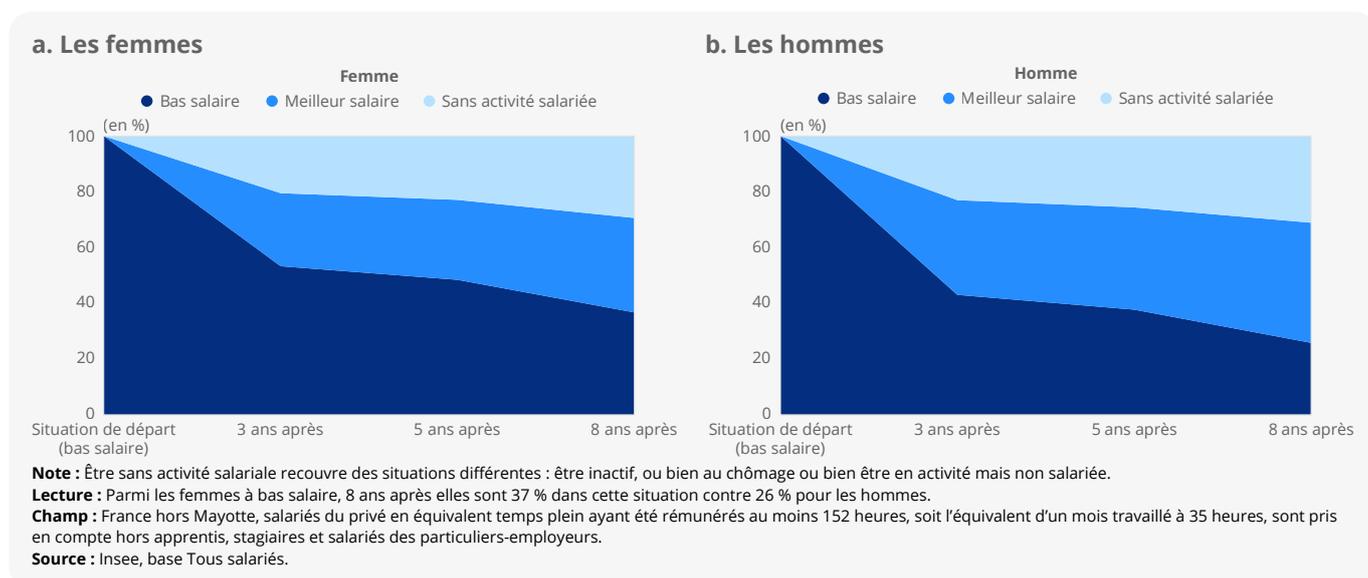
Dans d'autres métiers, avoir un bas salaire ne dure pas. Ainsi, 40 % des aides de cuisine gagnent plus, en restant pour le quart d'entre eux dans le même domaine d'activité (cuisinier ou toujours aide de cuisine ou serveur). Par ailleurs, 35 % des aides de cuisine continuent quand même de toucher un bas salaire et 25 % sont sans activité salariée.

Ce type de trajectoire se retrouve chez les aides soignants. Huit ans après, 43 % perçoivent un meilleur salaire, la quasi-totalité en exerçant toujours dans la santé, en tant qu'aides soignants ou infirmiers. Mais 30 % restent avec des bas salaires, ils occupent toujours majoritairement un métier en lien avec la santé.

Une évolution de rémunération qui passe par un changement de profession

Les salariés à bas salaire qui sont mieux payés huit ans après, ont changé de profession pour 81 % d'entre eux. Ils gagnent désormais 1 852 euros nets par mois en EQTP, en moyenne. Leur revenu progresse de 39 %, contre 27 % pour ceux dont le revenu a augmenté mais sans passer par un changement de métier.

► 3. Trajectoires professionnelles des femmes et des hommes salariés à bas salaire à horizon 3, 5 et 8 ans



Secrétaires, employés de libre service du commerce et magasiniers, aides soignants, agents de service hospitaliers, employés administratifs qualifiés, conducteurs routiers et grands routiers, etc. sont les métiers les plus fréquemment occupés par un salarié désormais mieux rémunéré.

Parmi les salariés qui n'occupent plus le même métier, 27 % ont changé de région et 21 % de département au sein de la région. ●

Sébastien Dumartin (Insee), Éric Cléron et Hubert Podevin (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)

Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr).

► Définitions

La définition d'un **emploi à bas salaire** est celle retenue par l'OCDE. Ainsi les salariés à bas salaire sont ceux ayant un salaire inférieur aux deux tiers du salaire médian de l'ensemble de la population travaillant dans le privé, soit en 2022, moins de 1 394 euros nets par mois en équivalent temps plein (EQTP).

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an.

► Sources

La **base Tous salariés** est une base statistique sur l'ensemble des salariés, produite à partir de déclarations administratives de leurs employeurs. Sur le champ privé, les salaires annuels et les effectifs sont principalement issus des déclarations sociales nominatives (DSN) que les entreprises adressent à l'administration, et que l'Insee traite ensuite. Les salariés du secteur agricole, les agents du secteur public, les salariés des particuliers-employeurs ainsi que les apprentis et les stagiaires sont exclus de cette étude. Les bénéficiaires de contrats aidés et de professionnalisation sont en revanche inclus. Dans cette étude, lorsqu'un salarié exerce pour plusieurs employeurs, l'intégralité des salaires qu'il perçoit sont pris en compte et les caractéristiques retenues (profession, type de contrat, etc.) sont celles de son emploi le plus rémunérateur.

Le **panel Tous salariés** est une base statistique permettant de suivre un échantillon de salariés depuis 1976. Chaque observation correspond à l'emploi d'un individu dans une entreprise au cours d'une année (ou bien à une période de chômage indemnisé d'un individu une année donnée).

► Encadré - Les tensions sur le marché du travail en Nouvelle-Aquitaine

En 2022, dans un contexte de reprise de l'activité après la fin complète des restrictions sanitaires, les tensions sur le marché du travail augmentent ► **méthode**. Elles atteignent leur plus haut niveau depuis 2011. En Nouvelle-Aquitaine, 76 % des métiers sont en tension très forte en 2022, contre 65 % en 2021. Les tensions sont principalement liées à l'intensité des embauches et au manque de main d'œuvre disponible ► **figure 4**. Dans un contexte de baisse du chômage, l'inadéquation géographique (c'est-à-dire l'écart de répartition territoriale des offres et demandes d'emploi) croît également. À l'inverse, non-durabilité de l'emploi et conditions de travail contraignantes, autres facteurs de tension, n'augmentent pas.

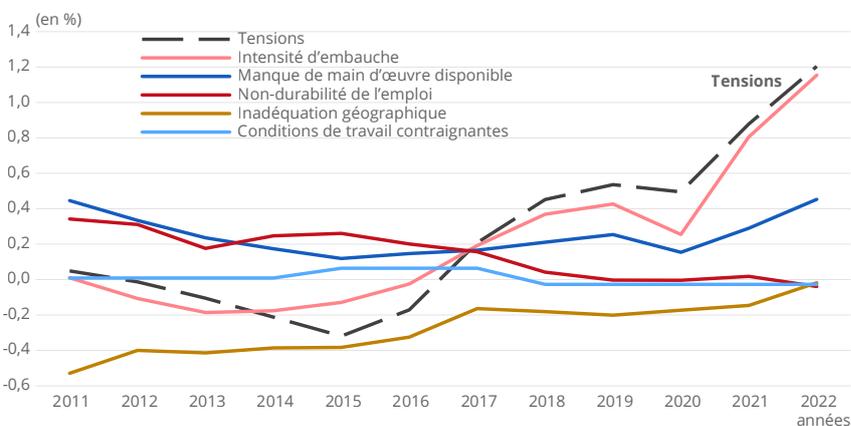
Les tensions sont particulièrement fortes dans les métiers de la construction, de l'industrie, de l'informatique, de la communication ainsi que pour les infirmiers. Entre 2021 et 2022, elles augmentent dans l'ensemble des grands domaines professionnels.

Dans l'industrie en particulier les tensions, déjà présentes, s'intensifient pour les techniciens de la mécanique, les ouvriers et techniciens de l'électricité, les ouvriers qualifiés du travail du bois ainsi que de nombreux métiers d'ouvriers non qualifiés.

Dans le bâtiment, les tensions progressent, notamment pour les cadres du bâtiment et travaux publics. Elles augmentent également dans les métiers du tertiaire, notamment pour les cadres des services administratifs, comptables et financiers ou des métiers moins qualifiés comme les caissiers, employés de libre-service, agents de surveillance, employés de l'hôtellerie-restauration.

Dans les transports, la hausse des tensions est plus marquée pour les conducteurs de véhicules. Après avoir fortement augmenté en 2021, les tensions baissent pour les cadres de la banque et des assurances ainsi que pour les ingénieurs de l'informatique, tout en restant très élevées.

4. Évolutions des tensions sur le marché du travail en Nouvelle-Aquitaine entre 2011 et 2022



Lecture : Entre 2021 et 2022, l'intensité d'embauche passe de 0,8 à 1,2 (indicateur centré, réduit).

Champ : France, hors Mayotte.

Source : France Travail - Dares.

► Méthode

L'**analyse des trajectoires** réalisée à partir du fichier panel Tous salarié sur la période 2009 à 2019 consiste à identifier les changements de situation des salariés à bas salaire du privé d'une année à l'autre à horizon de 8 ans par empilement des années. Connaître une situation à 8 ans revient à faire une moyenne des évolutions observées entre 2009 et 2017 (salariés à bas salaire en 2009 et leur situation en 2017), 2010 et 2018, 2011 et 2019. On se restreint aux salariés ayant été rémunérés au moins 152 heures soit l'équivalent d'un mois travaillé à 35 heures.

La Dares et France Travail ont établi une **grille d'analyse des tensions sur le marché du travail** en diffusant un indicateur principal classant les métiers en fonction de leur degré de tension accompagné d'indicateurs complémentaires, visant à comprendre le ou les facteurs à l'origine d'une éventuelle tension détectée sur un métier donné. Ils sont au nombre de 6 : intensité d'embauche, liens emploi-formation, manque de main d'œuvre, non durabilité de l'emploi, conditions de travail contraignantes et inadéquation géographique.

► Pour en savoir plus

- **Le Touleuc N.**, « Qui sont les travailleurs à bas revenus d'activité et quelles sont leurs situations sur le marché du travail ? », *Dares Analyses* n° 25, avril 2024.
- **Godet F., Sueur E.**, « Percevoir un bas salaire dans le secteur privé : seule une petite majorité s'en est sortie quatre ans plus tard », *Insee Première*, n° 1923, septembre 2022.
- « Panorama de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine : une diversité de situations individuelles et territoriales », *Insee Dossier Nouvelle-Aquitaine*, n° 8, octobre 2023.

